

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce extérieur  
Ministère de l'économie et des finances

Arrêté du **6 SEP. 2013**

portant désignation des représentants de l'administration  
au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et  
droits indirects

**La ministre du commerce extérieur**  
**Le ministre de l'économie et des finances**  
**Le ministre délégué chargé du budget**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects

Sur proposition de la directrice générale des douanes et droits indirects ;

## Article 1<sup>er</sup>

En application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 décembre 2011, siégeront en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°4 qui se réunira le 26 septembre 2013 :

Jean-Noël BLANC, sous-directeur, chef de la sous-direction A.

Sandrine LE GALL, administratrice civile, chef du bureau A1.

Stéphanie MARIN, directrice des services douaniers, adjointe à la chef du bureau A1.

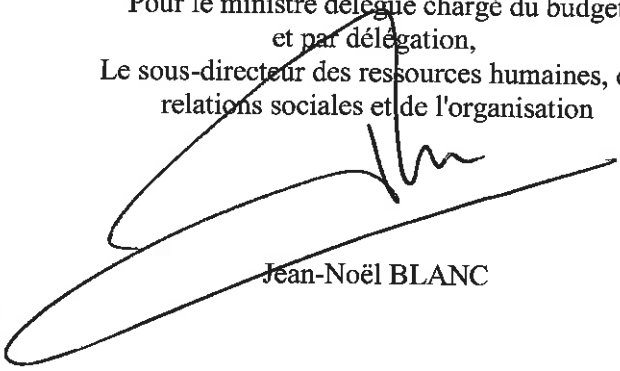
Michel BARON, directeur des services douaniers, adjoint au chef du bureau A2.

**Article 2**

La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

Pour le ministre de l'économie et des finances  
Pour la ministre du commerce extérieur  
Pour le ministre délégué chargé du budget  
et par délégation,  
Le sous-directeur des ressources humaines, des  
relations sociales et de l'organisation



Jean-Noël BLANC